



SYNDICAT DES TRAVAUX PUBLICS
DE SEINE-ET-MARNE

FICHE PRATIQUE POUR LES EMPLOYEURS



ATTRACTIVITÉ : LES AIDES POUR LES APPRENTIS

Sources

Alternance Professionnelle

Accueil Offres d'emploi CVthèque Entreprises Formations Candidats Employeurs Se connecter

ACCUEIL > Quelles aides pour les apprentis ?

QUELLES AIDES POUR LES APPRENTIS ?

Outre la prise en charge de la formation, il existe différents dispositifs **d'aide pour les apprentis** afin de financer leurs frais de rentrée, l'équipement nécessaire à leur formation en alternance, leur mobilité ou leur logement.

Il existe également des **aides régionales pour les apprentis** qui varient en fonction de votre domiciliation car chaque région est libre de mettre en place ses propres dispositifs en complément de ceux existant à l'échelle nationale.

Ces aides pour les alternants en **contrat d'apprentissage** ou en **contrat de professionnalisation** complètent les dispositifs mis en place à destination des employeurs pour diminuer les coûts de recrutement et permettent aux apprentis d'augmenter leurs ressources pour faire face aux coûts de la vie quotidienne.



ALTERNANT
Toutes les infos pour trouver une alternance !

EMPLOYEUR
Tous les outils pour recruter un alternant !

LES AIDES POUR LA FORMATION DES APPRENTIS

Babychou Services

MES BABYSITTINGS M'OUVRENT LA VOIE VERS L'EMPLOI

Alternance - Parcours évolutif
emploi.babychou.com

Accueil > Études supérieures : les formations après le bac > Alternance > Aides pour les alternants : à quels coups de pouce financiers s'attendre quand on est apprenti ?

TEST MÉTIER
Quel métier vous convient ?

OFFRES ALTERNANCE
Trouvez votre entreprise

FICHES MÉTIERS
Découvrez les métiers

TESTS ÉTUDES
Quelles études pour vous ?

BOÎTE À OUTILS

Aides pour les alternants : à quels coups de pouce financiers s'attendre quand on est apprenti ?



Accueil > Guides > Aide formation > Aide alternance > Aide pour les alternants : à quoi avez-vous droit ?

Partagez : Aide Formation

Aide pour les alternants : à quoi avez-vous droit ?

Article rédigé par Fabiola le 14 janvier 2025 - 7 minutes de lecture



Des **aides à la formation** sont disponibles si vous êtes en contrat d'alternance. Outre l'exonération de vos frais de scolarité, vous pouvez bénéficier de plusieurs autres aides.

Simulez toutes vos aides en 2 min.

Simulation gratuite

Quelles sont les aides financières pour les alternants ?

3 minutes

Vous souhaitez apprendre un métier et accéder plus sûrement à l'emploi ? La voie de l'alternance peut vous permettre d'intégrer le secteur de la banque et de la finance. De plus, l'alternance est une manière efficace de financer vos études. Votre employeur se charge de vos frais de scolarité et, en plus de votre salaire, vous pouvez accéder à d'autres aides. Tour d'horizon.





- **Aide financière votre formation en alternance**
- **Avoir une mutuelle santé**
- **Aide financière au permis et à l'acquisition d'un véhicule**
- **Être bien assuré : ASSUR JEUNE**

- **Séjours avec des destinations variées**



ÉDITO

PRO BTP soutient les jeunes en formation. C'est pourquoi nous avons conçu ce guide pratique qui va vous permettre de :

- leur donner des informations essentielles,
- les accompagner dans leurs démarches,
- prendre connaissance des activités que vous pouvez décider de mettre en place dans votre établissement avec notre participation.

Nous proposons aux jeunes :

- une protection santé adaptée à leurs besoins et leurs moyens,
- une subvention pour les aider à financer leur permis de conduire (B), et leur 1^{er} véhicule,
- une première assurance personnelle et logement à un tarif préférentiel,
- une aide exceptionnelle lorsqu'ils rencontrent certaines difficultés.

Nous vous aidons à mettre en place dans votre établissement :

- des séjours vacances pédagogiques de groupe à un prix très avantageux (grâce à la participation financière de PRO BTP pour associer l'aspect professionnel et touristique),
- des formations collectives réalisées par des professionnels pour inciter les jeunes à une conduite responsable.

SOMMAIRE

La protection BTP Santé Apprentis...	3
L'assurance personnelle et logement ASSUR JEUNE ...	4
Les formations collectives Conduite responsable ...	5
Stage Attestation de Sécurité Routière ...	6
Stage Permis AM ...	6
Stage Appui à la préparation du permis de conduire ...	7
Les aides à la mobilité...	8
Les séjours vacances de groupe...	9
Les aides financières pour les jeunes en difficulté...	10
Les contacts...	12

Être bien protégé, c'est vital

Un gros rhume ? Besoin de changer de lunettes ? De consulter un spécialiste ?

Avec la complémentaire santé de PRO BTP, les jeunes sont bien couverts.

Si le jeune est couvert par la complémentaire santé de PRO BTP via son entreprise (contrat BTP Santé Entreprise), il est remboursé de ses frais médicaux en complément de la Sécurité sociale. Il est pris en charge immédiatement.

Pour être encore mieux remboursé, il peut souscrire en renfort la surcomplémentaire individuelle BTP Santé Amplitude. Dentaire, optique, chirurgie... choisir et ajuster, si besoin, son conjoint et ses enfants sur le contrat. La cotisation est prélevée sur son compte.

S'il n'est pas couvert par une complémentaire santé d'entreprise, il peut souscrire le contrat BTP Santé Apprentis. Cette complémentaire santé individuelle est adaptée à son budget, grâce à une participation sociale de PRO BTP.

Un arrêt de travail, une maladie, un coup dur... PRO BTP ! Et son revenu est préservé.

Sur le plan professionnel, l'entreprise, en application des conventions collectives du BTP, compense la perte de salaire en cas d'arrêt de travail supérieur à 90 jours ou si un des salariés est reconnu invalide. En cas de décès, ces mêmes conventions prévoient le paiement de prestations à leurs proches. Pour garantir cela, l'entreprise adhère à un contrat de prévoyance auprès de PRO BTP qui assure le paiement :

- d'un complément aux indemnités journalières de la Sécurité sociale à partir du 91^{er} jour d'arrêt de travail, de façon à maintenir au moins 70% du salaire,
- d'une rente en cas d'invalidité ou d'incapacité, reconnues et indemnisées par la Sécurité sociale,
- d'une rente décès aux éventuels enfants,
- d'un capital décès aux ayants droit¹...

1 Tarifs 2024 valables jusqu'au 31.08.2025.
2 Les Taux et les cadres ont la possibilité de désigner un autre bénéficiaire de leur choix.



A partir de
2,50 €⁽¹⁾

Être connecté
à sa santé

Sur Smartphone,
avec l'application
« PRO BTP Santé »

- consultation des remboursements
- estimation du reste à charge
- géolocalisation des partenaires de santé de PRO BTP
- demande de prise en charge hospitalière
- contacts en cas d'urgence...



Documentation à destination des apprentis du BTP

Retrouvez dans ces documents les informations essentielles concernant l'Action sociale de PRO BTP pour les jeunes en formation.

Le prêt à l'acquisition du premier véhicule réservé aux alternants ne peut plus être proposé. Une nouvelle prestation d'action sociale, sous une forme différente, est en cours d'étude. Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous tenir informés.



Télécharger le bulletin d'adhésion BTP Santé Apprentis



Télécharger le bulletin d'adhésion BTP Santé Apprentis - Boissière



Télécharger la demande d'allocation achat 1^{er} véhicule



Télécharger la demande d'allocation pour le permis B



Consulter le guide des apprentis



Consulter les aides pour les apprentis du BTP

COMMENT LES CONTACTER ?



PARIS - ÎLE DE FRANCE
75745 PARIS

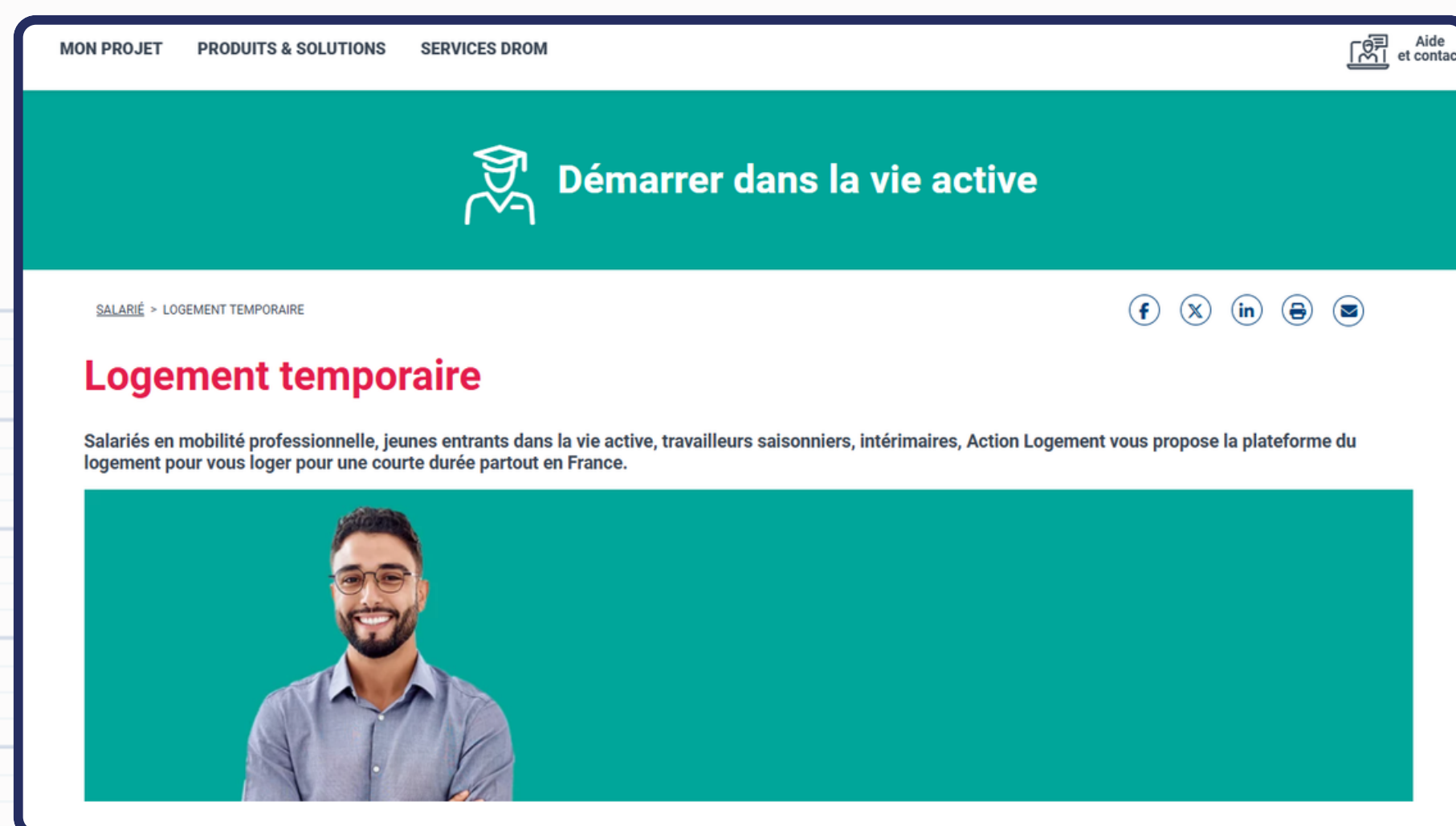
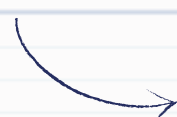
Tél. 01 55 76 15 05

Tél. 01 55 76 15 30



Les offres logement

Logement temporaire courte durée



Les cautions au logement - Garantie Visale

C'est une caution gratuite permettant de couvrir les risques d'impayé (loyer et charges). Ce dispositif vous dispense de tout dépôt de garantie auprès de votre bailleur (propriétaire).

Les aides au déménagement et à l'aménagement - Mobili Pass et L'AVANCE LOCA-PASS

C'est un prêt à taux 0 % proposé par Action Logement qui permet de financer votre dépôt de garantie demandé par votre bailleur (propriétaire).

Toutes les informations/conditions sur : <https://www.actionlogement.fr/logement-temporaire-jeunes>

Les aides financière au loyer - L'aide Mobili-jeune

L' aide mobili Jeune est attribuée par Action Logement. Elle permet de réduire le montant de votre loyer durant la période de votre contrat d'alternance.

COMMENT LES CONTACTER ?



Trouvez l'agence
la plus **proche**



Contactez-nous au
0970 800 800

Disponible de 9h à 18h du lundi au vendredi
(horaires métropolitains, n° non surtaxé)



Posez-nous
votre **question**



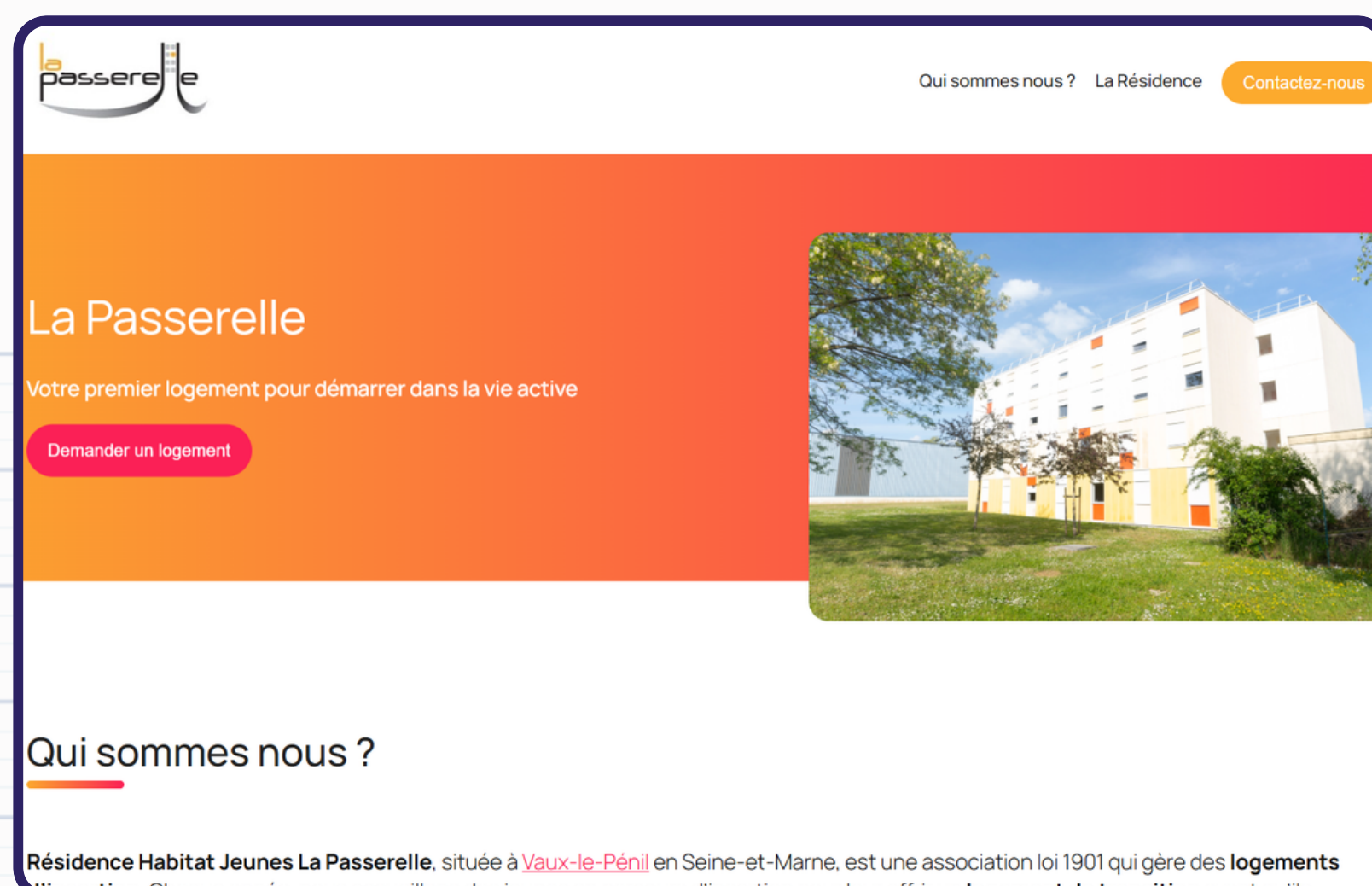
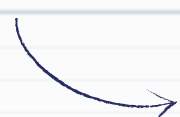
Consultez
notre **FAQ**



SYNDICAT DES TRAVAUX PUBLICS
DE SEINE-ET-MARNE

Les offres logement

En Seine-et-Marne



Pour les jeunes en insertion

Les jeunes en parcours d'insertion peuvent bénéficier d'un logement de transition avant qu'ils puissent accéder à un logement autonome.

Une intégration sociale et professionnelle

Des ateliers collectifs sont mis en place pour enrichir leur parcours. L'accès à la culture et aux loisirs sont facilités pour ces jeunes locataires.

Les différents logements

Selon vos caractéristiques et besoin, vos logement sont adaptés. Les logements sont accompagnés de divers prestations pour améliorer le confort et la sécurité des résidents.

Demander un logement : <https://www.rhj-lapasserelle.org/>

QUI EST CONCERNÉS ?



Jeunes de 18 à 26 ans



Avec des revenus (salaire, CEJ, etc)



Rattaché en priorité à la communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (domicile, emploi, formation)



Rencontrer un(e) assistant(e) de service social :

- Pour accéder à leurs droits (sécurité sociale, prévoyance, aides au logement).
- Pour les informer sur les dispositifs de prévention de la santé.
- Pour faciliter leur compréhension des règles du monde du travail.
- Pour les accompagner dans la recherche d'un hébergement ou d'un logement.

À savoir

L'APAS-BTP leur propose également de bénéficier de tarifs avantageux pour leurs vacances.

Scolarité

Service orientation de l'APAS-BTP propose aux adolescents et jeunes adultes âgés de 13 à 20 ans.



Soutien scolaire avec Complétude et Séjours linguistiques



COMMENT LES CONTACTER ?

Nous contacter

01 84 990 990

Aide régionale a l'apprentissage - ARA

Pour les frais de matériel – *COMMENT EN BÉNÉFICIER ?*

- Prendre contact avec le référent administratif de votre CFA qui vous donnera des précisions complémentaires.
- L'aide est versée directement sur le compte bancaire de l'apprenti, sous réserve qu'il ait transmis les documents justificatifs demandés par le CFA au cours de l'année scolaire.

L'aide personnalisée au logement (APL)

L' aide personnalisée au logement (APL) est versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou le MSA. C'est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer.

En tant qu'alternant, vous pouvez bénéficier de cette aide.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Rechercher sur le site

Actualité de vos droits et démarches
Fiches pratiques par événement de vie
Fiches pratiques par thème
Démarches et outils
Annuaire de l'administration
Contacter Service-Public.fr

Accueil > Famille - Scolarité > Aides financières pour la scolarité > Prime pour l'achat d'équipement de l'élève inscrit dans la voie professionnelle

FR - Français

Prime pour l'achat d'équipement de l'élève inscrit dans la voie professionnelle

Vérifié le 29 juillet 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Votre enfant est inscrit dans la voie professionnelle (brevet de technicien, CAP, bac pro, etc.) et perçoit la bourse de lycée ? Vous pouvez alors bénéficier de la prime d'équipement. La prime est versée une seule fois pendant la scolarité. Voici les informations à connaître.

[Tout déplier](#)

➔ Quelles sont les conditions pour percevoir la prime d'équipement ?

• Aide à l'équipement informatique

Condition : être en voie professionnelle et bénéficier de la bourse de lycée

• Aide au permis de conduire

Pour les plus de 18 ans

• Accès au Forfait Imagine R

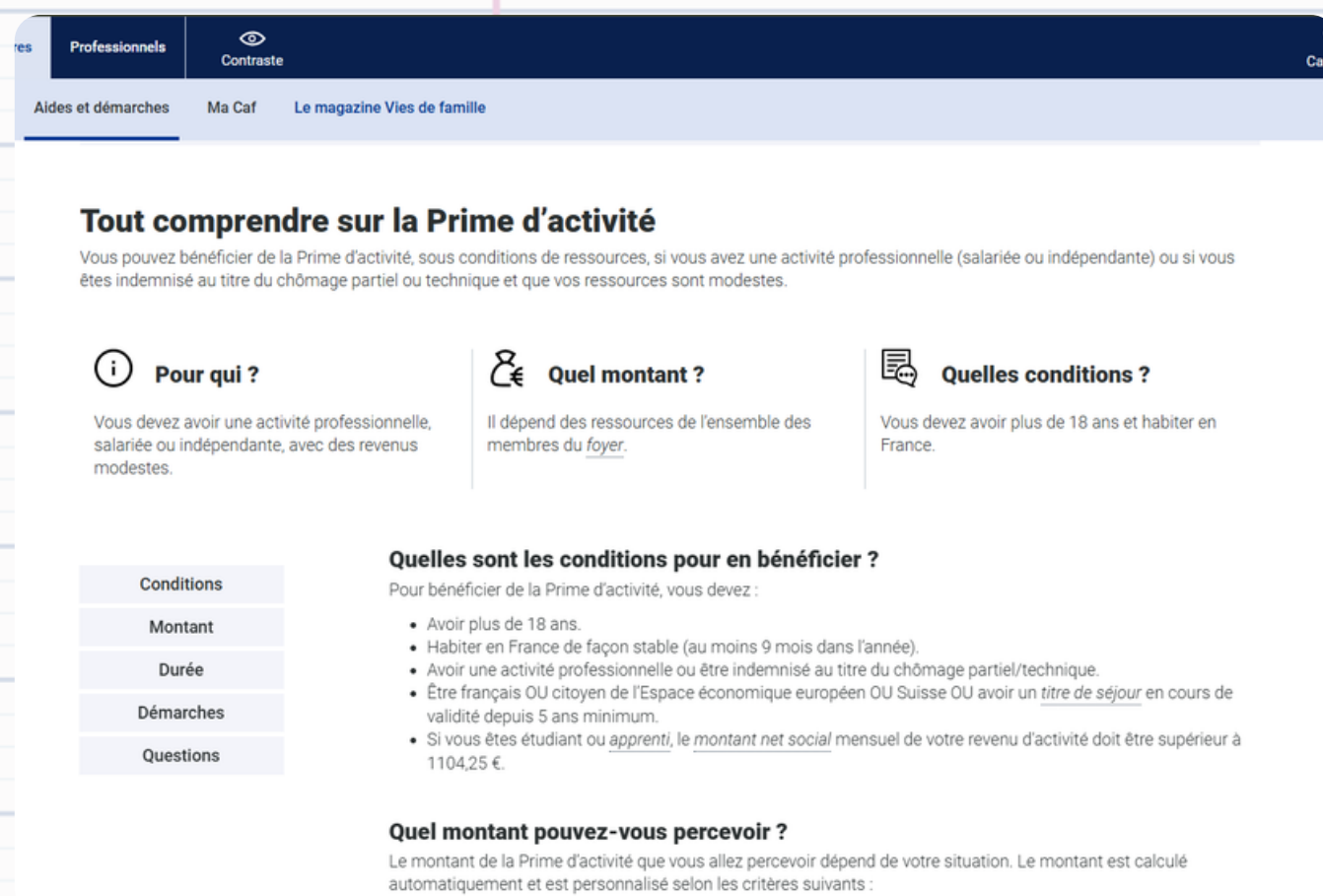
Pour les apprentis de moins de 26 ans

Le permis à 1€ par jour

Le permis à 1€ est une aide à la mobilité. Pour bénéficier de cette aide, vous devez vous diriger vers une auto-école qui a signé un partenariat avec l'État.

Prime d'activité

Pour les plus de 18 ans percevant moins de 78% SMIC



Tout comprendre sur la Prime d'activité

Vous pouvez bénéficier de la Prime d'activité, sous conditions de ressources, si vous avez une activité professionnelle (salariée ou indépendante) ou si vous êtes indemnisé au titre du chômage partiel ou technique et que vos ressources sont modestes.

Pour qui ?

Vous devez avoir une activité professionnelle, salariée ou indépendante, avec des revenus modestes.

Quel montant ?

Il dépend des ressources de l'ensemble des membres du foyer.

Quelles conditions ?

Vous devez avoir plus de 18 ans et habiter en France.

Conditions
Montant
Durée
Démarches
Questions

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Pour bénéficier de la Prime d'activité, vous devez :

- Avoir plus de 18 ans.
- Habiter en France de façon stable (au moins 9 mois dans l'année).
- Avoir une activité professionnelle ou être indemnisé au titre du chômage partiel/technique.
- Être français OU citoyen de l'Espace économique européen OU Suisse OU avoir un titre de séjour en cours de validité depuis 5 ans minimum.
- Si vous êtes étudiant ou apprenti, le montant net social mensuel de votre revenu d'activité doit être supérieur à 1104,25 €.

Quel montant pouvez-vous percevoir ?

Le montant de la Prime d'activité que vous allez percevoir dépend de votre situation. Le montant est calculé automatiquement et est personnalisé selon les critères suivants :

Aide au logement

Les apprentis peuvent accéder à 3 aides au logement financées par l'Etat et gérées par la CAF.

Aide mobilité

Pour les apprentis en situation de handicap



PRATH Ile-de-France
Plan Régional d'insertion des Travailleurs Handicapés en Ile-de-France

Les aides à la mobilité pour les apprentis franciliens en situation de handicap

Les aides de droit commun accessibles à l'ensemble des apprentis

→ RATP : la carte Imagine R

Les apprentis de moins de 26 ans résidant en Ile-de-France peuvent accéder à la carte Imagine R leur permettant de se déplacer en Ile-de-France de façon illimitée pour un tarif annuel unique. Pour y accéder, il est nécessaire de retirer un dossier aux guichets de la RATP ou de la SNCF Transilien (www.imagine-r.com). A noter par ailleurs que, comme pour les autres salariés, l'employeur prend en charge la moitié du prix de l'abonnement aux transports publics.

→ SNCF : un abonnement dédié pour les élèves, étudiants et apprentis

Pour les abonnements SNCF, l'apprenti peut bénéficier de l'abonnement « élèves, étudiants et apprentis » ou de la Carte Jeune en fonction du nombre de trajets effectués chaque mois. Il convient de se rendre en gare avec un certificat de scolarité ou un contrat d'apprentissage, et deux photos d'identité.

Une aide de la Région Ile-de-France couvrant de nombreux besoins, dont les frais de transport

• La nature de l'aide

La Région Ile-de-France propose une **Aide régionale à l'apprentissage (ARA)**, qui a pour objectif de soutenir les apprentis des premiers niveaux de formation (CAP, Bac ou BTS-DUT) lors de leur première année de contrat d'apprentissage. Elle vise à aider l'apprenti, ayant signé son contrat d'apprentissage, à faire face à des dépenses liées à l'achat de livres, d'équipement et de documentation professionnelle, et aux frais de transport, de restauration ou d'hébergement.

• Les montants

115 € pour les apprentis inscrits en 1^{ère} année de formation de niveau BTS-DUT ;
375 € pour les apprentis inscrits en 1^{ère} année de formation de niveau CAP et Bac, dans la limite des crédits disponibles.

• Les modalités d'accès

Le CFA doit déposer une demande et les pièces justificatives associées via la plateforme medemarches.iledefrance.fr pour le compte de ses apprentis inscrits en première année. L'aide régionale à l'apprentissage est versée directement sur le compte bancaire de l'apprenti par l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte de la Région. Elle fait l'objet d'un virement unique.

L'aide de l'Etat au financement du permis de conduire

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat pour financer leur permis de conduire. L'aide au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti, cumulable avec les autres aides perçues par l'apprenti.

Comment y accéder ?

L'aide au permis de conduire doit être demandée au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA communiquera à l'apprenti la démarche à suivre et le contenu du dossier :

- la demande d'aide complétée et signée par l'apprenti ;
- une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
- une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de deux mois avant la demande d'aide.

Une aide à la mobilité de Pôle emploi en cas de reprise d'emploi

Pour les personnes inscrites à Pôle emploi et non indemnisées au titre d'une allocation chômage, une aide financière de Pôle emploi permet de couvrir des **frais de déplacement, de repas et d'hébergement en cas de reprise d'emploi**, qu'il s'agisse d'un CDI, CDD ou contrat de travail temporaire d'au moins 3 mois à temps plein ou temps partiel, lorsque l'emploi se trouve à plus de 60 km aller-retour du domicile (ou 2 heures de trajet aller-retour).

Il s'agit de frais durant le 1^{er} mois de reprise (de date à date). Pour les frais de déplacement, la prise en charge maximale est de 0,20 € / km multipliée par le nombre de kilomètres parcourus aller-retour.

Les démarches à accomplir :

- la demande doit être effectuée dès la connaissance de l'embauche et au plus tard dans les 30 jours, sur son espace personnel Pôle emploi ou auprès de son conseiller ;
- lorsque l'aide est attribuée, il convient pour recevoir le paiement, de transmettre une copie du 1^{er} premier bulletin de salaire au plus tard 60 jours après l'embauche.

Exemple : une personne débutant un contrat d'apprentissage chez un employeur situé à 40 km de son domicile pourra bénéficier d'une aide financière de 16 € par jour de travail (80 km aller-retour x 0,20) pendant le 1^{er} mois de son contrat.

www.prathidf.org



CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Carte d'étudiant
des métiers

Nom

Prénom

Né(e) le

Validité du

Signature du titulaire

Cette carte est strictement personnelle

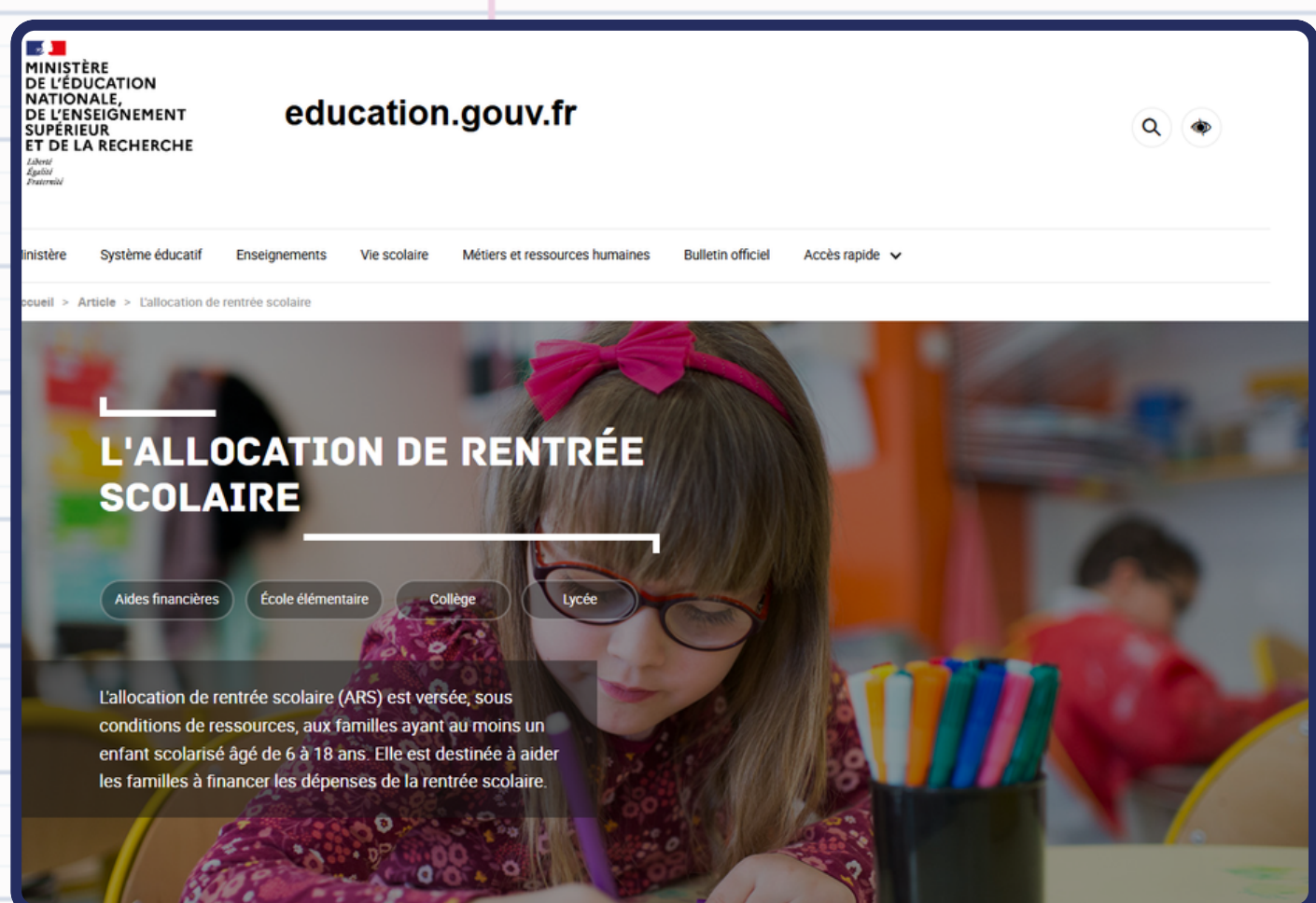
La carte d'étudiants des métiers est valable sur l'ensemble du territoire national et ouvre droit pour les alternants à différents avantages et réductions tarifaires portant sur les transports, la restauration ou les activités sportives et de loisir.

Elle est automatiquement délivrée pour tous les alternants ayant signé un contrat d'apprentissage.

En contrat de professionnalisation, sous conditions



AIDE AU LOGEMENT



Aide les familles pour faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire jusque 18 ans et selon des conditions de ressources.



NUMÉROS UTILES

Allo Ecoute Ados

N° vert : 0800 506 692 gratuit depuis un poste fixe ou 06 12 20 34 71 depuis un portable
Du lundi au samedi de 17h00 à 20h00

Suicide écoute

Tél. : 01 45 39 40 00
Appel gratuit 24h/24

Alcool Infos Service

Tél. : 0 980 980 930
7j/7 de 8h00 à 2h00 (appel anonyme et non surtaxé)

Drogues Info Service

N° vert : 0800 23 13 13
Appel gratuit depuis un poste fixe de 8h00 à 2h00

SOS IVG

Tél. 0800 202 205
Appel gratuit et anonyme (7j/7 de 9h00 à 23h00)

SIDA Infos Service

Tél. : 0800 840 800
Appel gratuit depuis un poste fixe



LIEUX DE CONSULTATION

📍 La Maison de Solenn

Hôpital Cochin - St Vincent de Paul 97 bd de Port Royal - 75014 PARIS (14ème)

RER B station Port-Royal, Métro 6 station St Jacques

Horaires : lundi au vendredi 9h / 18h

Tel : 01 58 1 24 24

📍 Les espaces santé jeunes

Ce sont des lieux de proximité anonymes et gratuits ouverts aux adolescents et aux jeunes de 11 à 25 ans

📍 Les centres de planning familial français (MPF)

Tel : 01 48 07 29 10

Site web : www.planning-familial.org

📍 Consultation jeune consommateur (CJC)

La CJC 🧠 traite toutes les problématiques d'addiction (l'usage d'alcool, de cannabis, la pratique de jeux vidéo, l'addiction aux réseaux sociaux ou bien encore l'utilisation excessive d'internet)

📍 Point accueil et écoute jeunes (PAEJ)

Ils permettent de recevoir un appui, un conseil, une orientation, pour ceux qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne (mal être, souffrance psychique, difficultés scolaires, familiales ou relationnelles, etc.)

📍 Maison des Adolescents (MDA)

La MDA 🏠 est un lieu de conseil pour tout ce qui concerne les jeunes en matière de santé, relations (famille, amis), sexualité, scolarité, ou mal être, consommations, etc. Vous pouvez y poser des questions sur la sexualité, la puberté, les addictions, le mal-être, etc. Les MDA vous accueillent avec une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, et éducateurs)

D'AUTRES PROFESSIONNELS À L'ÉCOUTE 🔗

Il est bon de savoir qu'il est toujours possible de se présenter chez :

- L'infirmière scolaire ou l'assistant social de votre établissement scolaire ;
- L'infirmière, l'assistant social, le psychologue ou le médecin du travail de votre lieu de travail ;
- Votre médecin traitant qui est souvent en première ligne et peut vous orienter vers un psychologue ou un psychiatre.